

NOTE D'INFORMATION AUX COACHES A COMBAT & KATA

DISCIPLINE KARATE

Bulletin n° 3 au 21 septembre 2022

CARTES DES COACHES A

Les cartes des coaches de la catégorie A accrédités en 2020-2021 & 2021-2022 sont valables jusqu'en juin 2023.

Pour les futurs coaches de la catégorie A :

Des sessions nationales sont organisées durant cette saison sportive. La participation à une des sessions valide l'accréditation. Deux cartes de coach A seront remises à l'issue de la formation, une à utiliser cette saison sportive et une autre à utiliser les saisons sportives 2023/2024 & 2024/2025.

Pour rappel, l'accréditation de la carte de coach A est valable pour les compétitions combats et katas. Un coach A ayant participé à la formation combat peut coacher les épreuves katas et inversement.

Modalités d'inscription aux sessions nationales :

Merci de bien vouloir renvoyer le formulaire d'inscription complété à
coaching@ffkarate.fr

Il est téléchargeable sur le site fédéral, en suivant ce lien
<https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/>

PROGRAMMATION DES SESSIONS ET EXAMENS

Ces sessions nationales auront lieu, la veille (le vendredi soir) de chaque compétition nationale « combat et kata ».

Ces sessions auront lieu dans les gymnases où se dérouleront les compétitions nationales de karaté.

En fonction des mesures sanitaires établies par les autorités de l'Etat, la Direction Technique Nationale adaptera pour chaque session un protocole adéquat et spécifique lié aux contraintes du moment.

PROGRAMME PREVISIONNEL

La veille des compétitions nationales précitées

De 18h30 à 19h00 : Emargement des candidats

De 19h00 à 19h30 : Session nationale

De 19h30 à 20h00 : Examen

Sujets du QCM

15 questions relatives au règlement des compétitions et de coaching

15 questions relatives au règlement d'arbitrage

RAPPEL DES PREREQUIS

COACHES DE LA CATEGORIE A

Licence	Licence fédérale de la saison sportive en cours
Age	18 ans minimum
Grade	2 ^{ème} dan (Ou inscrit à l'examen du 2 ^{ème} dan - Une attestation d'inscription au 2 ^{ème} dan de l'organisme territorial est obligatoire)
Diplôme	Minimum DIF (Ou engagé dans le processus de formation du DIF - Une attestation d'inscription au DIF de l'organisme territorial est obligatoire)
Types de compétitions autorisés à coacher	Toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales